

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-264/SG/FIN autorisant M. AG. Marcou à acquérir deux immeubles sis à Djibouti, plateau du Marabout

n° 71-264/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
13 février 1971

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro  
25 février 1971

### TEXTE INTÉGRAL

M. AG. Marcou est autorisé à acquérir deux immeubles, sis à Djibouti, Plateau du Marabout, et immatriculés au livre foncier du Territoire sous les n° 415 et 437, au nom de M. Myriallis Stéfanos.